



Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale
27 octobre 2010
Français
Original: anglais

Comité des droits de l'enfant Cinquante-quatrième session

Compte rendu analytique (partiel)* de la 1515^e séance (Chambre A)

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le lundi 31 mai 2010, à 10 heures

Présidente: M^{me} Lee

Sommaire

Examen des rapports soumis par les États parties (*suite*)

Troisième et quatrième rapports périodiques du Guatemala

* Le reste de la séance n'a pas fait l'objet d'un compte rendu analytique.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 10 heures.

Examen des rapports soumis par les États parties (suite)

Troisième et quatrième rapport périodique du Guatemala (CRC/C/GTM/3-4, CRC/C/GTM/Q/3-4 et Add.1)

Expression de sympathie à l'occasion de l'éruption volcanique et de la tempête tropicale survenues récemment au Guatemala

1. **La Présidente**, au nom de tous les membres du Comité, exprime sa sympathie au gouvernement guatémaltèque à l'occasion de l'éruption volcanique et de la tempête tropicale survenues récemment dans ce pays.
2. **M. Martinez** (Guatemala) remercie la Présidente pour cette expression de sympathie. Elle dit que des efforts importants ont été consentis à la préparation du rapport périodique et des réponses écrites à la liste des points à traiter du Comité. Le Gouvernement guatémaltèque prend acte des préoccupations du Comité concernant la situation des enfants au Guatemala, mais souhaite souligner les progrès accomplis par les institutions publiques et les institutions de la société civile avec le concours de mécanismes internationaux pour améliorer la situation. Le Gouvernement guatémaltèque est déterminé à respecter ses engagements au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des protocoles facultatifs s'y rapportant. Cela fait exactement trois ans que le gouvernement a présenté son second rapport périodique au titre de cette Convention et beaucoup a été fait dans l'intervalle pour donner suite aux recommandations du Comité.
3. Il regrette que, en raison de l'éruption du volcan Pacaya survenue au soir du 27 mai et de la tempête tropicale Agatha qui a touché le Guatemala le 29 mai, de nombreux membres de la délégation ont été dans l'impossibilité de faire le déplacement à Genève pour présenter les troisième et quatrième rapports périodiques de l'État partie. Nonobstant la présence de représentants des médias, d'administrations publiques et du secteur judiciaire du Guatemala, M. Martinez demande que l'examen du rapport périodique soit différé jusqu'à ce que la délégation puisse être présente, de manière à fournir les informations requises et à prendre en considération les recommandations et avis du Comité.
4. **La Présidente** dit que l'examen des troisième et quatrième rapports périodiques du Guatemala sera repris à la première occasion, à la cinquante-cinquième ou cinquante-sixième session du Comité.
5. **M^{me} Ortiz** (Rapporteur pour le Guatemala) renouvelle l'expression de sympathie de la Présidente et dit que le Comité reste à la disposition de l'État partie.
6. *Le Comité décide de reporter l'examen des troisième et quatrième rapports périodiques du Guatemala à une prochaine session.*

Le débat faisant l'objet du présent compte rendu analytique a pris fin à 10 h 15.